

«Construire un socle pour le BR, c'est pour cela je suis allé»



Le Journal de
NOTRE EPOQUE
Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)
www.notreepoque.bj

N° 216 du Lundi 1er Février 2021



DROIT À LA SANTÉ SEXUELLE

P-4

Le Bénin et les Pays Bas lancent le projet DSSRBJ



Lancement du coffret anthologie de la musique béninoise

Musicien passionné, DJOGBENOU aux côtés des artistes P.3

Lancement du projet Mobile big data pour la santé au Bénin

Dr. Eric ADJA félicite la volonté politique du Gouvernement. P.2

Travaux de réhabilitation du stade GMK
Le joyau livré en mai prochain P.9

Visite surprise au congrès de l'Udbn ce samedi

P.3

TALON honore PRUDENCIO

Échanges de vœux entre le Maire et le Conseil Municipal

P.7

Les ambitions de Luc Sètondji ATROKPO pour Cotonou



Votre Spécialiste en Ingénierie de Revêtements et des Constructions Modernes.

+229 52 38 51 00

+229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN

TENDANCES ACTUELLES

ALIÉNATION CULTURELLE ET SPIRITUELLE DES NOIRS : Les différentes formes d'aliénation

« Il va donc progressivement s'abandonner au complexe d'infériorité. Et pour masquer son état, il va s'occidentaliser et agir avec dédain envers ses frères de « race ». Ses arguments sont dignes d'un névrosé culte. » « Mais les blancs ont tout inventé, tu ne le vois pas ? me lança un jeune étudiant africain inscrit à Sciences Po. Moi, je vois surtout l'état de son ignorance.

Le conflit social

Le sujet confronté à la négrophobie sociale ambiante, choisit l'esquive. Il devient l'apôtre du métissage, de la mondialisation, de la vie en couple mixte. Pour lui, c'est la solution du problème du monde. Il a intégré l'hostilité de la conscience aggressive mais refuse de l'affronter.

Le conflit idéologique

Le sujet considère que la culture africaine et Afro-caribéenne sont dépassées par la culture occidentale qui représente la modernité. Son histoire, sa culture ne l'intéresse plus, c'est pour lui du passé. Il étudie la Renaissance européenne mais sourit lorsqu'on lui parle de la Renaissance Africaine.

Le conflit éducatif

Le sujet va tout faire pour que ses enfants agissent, pensent et parlent comme de parfaits européens. Il choisira méticuleusement les jouets et les livres qu'ils auront à la maison. Il fabrique ainsi de véritables bombes psychologiques à retardement. J'ai vu, par exemple, une jeune femme noire se faire convoquer à l'école pour expliquer pourquoi sa fille noire, avait catégoriquement refusé qu'un petit garçon noir, vienne s'asseoir à côté d'elle en classe. Dans le même ordre d'idée, une vaste enquête menée aux USA a révélé qu'offrir des poupées blanches aux enfants noirs crée des névroses. La poupee est le prolongement de la maman qui doit normalement lui ressembler, ne l'oubliions pas.

Le conflit historique

Le sujet a été persuadé par la conscience aggressive que ses ancêtres sont passés du stade de sauvages cannibales non civilisés à celui d'humains civilisés en raison de l'esclavage et de la colonisation (mythe du sauveur blanc). Pour lui, les invasions européennes et arabes ont apporté à l'Afrique, bon nombre de techniques que celle-ci ignorait. Au-delà, il croit devoir sa liberté, plus à l'esprit « humaniste » des occidentaux (Schöelcher) qu'à celui de ses ancêtres. Tel est le résultat de la falsification de l'histoire du continent noir, de l'esclavage et de la colonisation. C'est cette constatation qui pousse encore Aurélie à déclarer : « Le silence sur la période esclavagiste s'accompagne du silence sur l'héroïsme des esclaves ! Si bien que de l'abolition de 1848, on ne retient ainsi que l'idéologie Schöelchérisme, le mythe du sauveur blanc, de la France émancipatrice et miséricordieuse. »

Ainsi, un jeune déclarait dans le France-Guyane de décembre 2005, que la colonisation avait apporté l'eau aux africains ??? Cette démarche irrationnelle se nourrit toujours d'une imagerie fantasmagorique distillée par la conscience aggressive.

Le conflit culturel

Le sujet pense que la culture et la vision occidentale sont supérieures aux autres cultures. « Nous sommes tous Grècs. Nos lois, notre littérature, notre religion, nos arts prennent tous leurs racines en Grèce. » (...)

Le conflit intellectuel

Faute d'investigation historiographique et en raison du silence de l'école, le sujet a fini par croire que sa couleur de peau était un obstacle à l'intelligence humaine. La conscience aggressive, en faisant croire aux Nègres que leurs ancêtres n'avaient été qu'une bande de bons à rien, a entraîné l'écroulement de leur « Moi Africain ». Pour le constater, il suffit d'aborder la question des inventeurs et savants noirs.

Le conflit de valorisation

Le sujet recherche un terrain de valorisation sociale pour masquer sa filiation africaine. Cette démarche peut prendre la forme d'une expression en langue française très sophistiquée, d'une classe obsessionnelle d'une âme scœur occidentale, d'une grande maîtrise de la littérature occidentale, du choix d'une voiture de gros gabarit alors qu'il vit dans un foudis, du choix exclusif de tenues vestimentaires de grande marque, etc...

Le conflit religieux

C'est le plus désastreux car la logique, la rationalité de la pensée sont aux abonnés absents. Le sujet est persuadé que c'est le Dieu de l'autre (blanc de préférence) qui sera sa planche de salut. Il ne perçoit pas l'universalité des croyances, ni l'universalité de Dieu, il ne voit que l'uniformité, la conformité et la soumission à un dogme religieux extra-africain, qu'en lui a généralement inculpé depuis l'enfance. Seul son passé d'ex-colonisé et son ignorance peuvent expliquer un tel comportement. Pour lui, la religion africaine n'est que sorcellerie (résultat de l'action des missionnaires) et n'a jamais fait germer l'idée d'un Dieu unique, créateur du ciel, de la terre et des hommes. Nous y reviendrons plus loin car l'aliénation culturelle dans ce domaine est astronomique.

Le conflit physiologique

Le sujet cherche à fuir tout ce qui peut lui rappeler sa nudité d'où la phrase soulignée par Aurélie en avant propos : « Ah non, je ne suis pas noir, t'as pas vu que ma peau est moins foncée que la tienne ! » Durez un magazine « black » vendu chez les marchands de journaux et vous comprendrez les dégâts du conflit physiologique. Vous y trouverez un nombre incalculable de publicités pour des produits de blanchissement de la peau, des tissages, des lentilles pour les yeux, du défrisant, etc. Dans une émission de télé-réalité sur M6, une belle jeune femme noire originaire de la Guadeloupe déclara en souriant au « Bachelor » qu'elle avait des origines asiatiques et européennes. Note nègre fuit ses origines africaines trop lourdes à porter. Comme le dit encore Aurélie : « Honte de ses origines. Honte de descendre d'Africains. Complexé d'infériorité. Manipulation. Trouble identitaire. Aliénation de la réflexion. Assimilation à deux revers. »

Mais comment ne pas raconter cette anecdote ? Lors d'une conférence animée par Doumbi-Fakoly à Paris, un monsieur lui posa une question qui faillit me faire mourir de rire. Très sérieusement la question était en substance la suivante : « Mr Fakoly, si vous pensez que la réincarnation était l'une des composantes de la spiritualité africaine ancestrale, pensez-vous que je pourrai un jour me réincarner en Blanc ? »

Jean Philippe Omotunde, Discours Afrocentriste sur l'Aliénation Culturelle, P. 34,35,37.

PANAF-INFO

Par Prof. KALALA OMOTUNDE

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

Actualité politique sur Café Médias plus « Construire un socle pour le BR, c'est pour cela je suis allé là-bas », Désiré Vodonou



Invité sur Café Médias Plus vendredi dernier, l'Honorable Désiré Vodonou a échangé avec les professionnels des médias sur sa vision en tant que politique et ses ambitions futures au sein du bloc républicain au sein duquel il a fait son adhésion il y a quelques mois avec son mouvement politique. « Actualité politique au Bénin : après avoir recouvré ses droits publiques, le temps de parole ». C'est le thème sur lequel l'invité a fait part de sa vision et de son soutien pour la réélection du chef de l'Etat. Jai trouvé certaines vertus en ce qu'il est en train de faire. Je n'ai pas cru en lui en 2016 pas par sa personne. « Je ne suis pas celui qui va ou tout le monde se dirige », dira-t-il. Selon Désiré Vodonou, « Jai ma façon de voir la politique et j'y suis entré parce que je veux être utile à ma population. A partir de là j'ai toujours cru en ce qu'il faut faire pour contribuer au développement de cette population. Quand je me retrouve devant la population et je ne trouve rien qui peut impacter directement la vie de cette communauté, je suis virulent

dans ma position ». Il a commencé par aduler le chef de l'Etat qu'il n'a pas soutenu en 2016 pour des actes posés par ce dernier que Désiré Vodonou juge indispensable pour mettre le Bénin au travail. Parlant du chef de l'Etat, l'ancien député UN dira que « Le peuple na pas appris à travailler et on ne veut pas travailler. Au fil des temps sil va dans la voie que je lui ai tracée (être impopulaire, se départir des politiques et travailler), je serai son soutien ». C'est alors qu'il souligne que « Jai été sidéré quand il a dit, je ne fais pas de conseil des ministres quand je suis absent. Depuis qu'il est au pouvoir, tous les mercredis, il y a un changement ». « La deuxième chose qui a fait que je suis avec lui, c'est l'événement du 1er et 2 mai. Le chef de l'Etat a calmé la tension après avoir rencontré les sages de Savè à son retour du Nigéria. Il a su se mettre au-dessus de la mêlée. Il a eu de la hauteur. Tout ce qui s'est passé peut basculer le Bénin ». Ceci après que le procureur n'ai décidé d'envoyer une convocation à Boni Yayi. L'autre chose qui a sidéré Désiré Vodonou chez Talon est « Il a fait voter des lois que seul celui qui est téméraire peut le faire. Je connais le nerf sciatique des politiciens béninois. Ce que j'ai vécu c'est comme un martyr dans la gestion du pays ». A l'en croire, « Quand j'ai vu des décisions qui ont

été prises pour conduire le bateau Bénin, j'ai dit celui-là, quand il dit en cinq ans je peux faire le job, ma contribution majeur à qu'il rebeloche c'est de le forcer, de le contraindre à aller à un second mandat. C'est pour cela, je suis rentré au BR et je vais me battre encore pour sa réélection ». Le système partisan a ses avantages Quant à savoir sa candidature pour les prochaines élections législatives après avoir recouvré ses droits civiques, il remercie le Tout Puissant qui a permis qu'il recouvre sa liberté. Pour lui, « Si le BR auquel j'appartiens décide que je ne serai pas candidat en 2023, je ne serai pas candidat, en tant que militant je ne serai pas. Le système partisan a ses avantages et ses inconvénients. Je ne peux pas dire qu'en 2023 je serai candidat, je vais y contribuer ». « Construire un socle pour le BR c'est pour cela je suis allé là-bas. Même si je ne suis pas candidat, je vais jouer ma partition. Je ne vais pas quitter le BR parce que je ne suis pas candidat. Si je suis allé là c'est parce que j'ai trouvé quelque chose de positif » a fait savoir l'honorable Désiré Vodonou.



Lancement du projet Mobile big data (mégadonnées mobiles) pour la santé au Bénin Dr. Eric ADJA félicite la volonté politique du Gouvernement.



Le vendredi 29 janvier 2021 s'est déroulé à Cotonou et en ligne un atelier de lancement du projet Mobile big data for health (mégadonnées mobiles pour la santé). Sous le parrainage de Monsieur Alain Orounla, Ministre de la communication et de la poste et la co-présidence du Dr. Eric Adja, Président de l'Agence Francophone de l'Intelligence artificielle (AFRIA) et de Monsieur Wale Goodluck, Directeur Afrique de l'Association mondiale des opérateurs de télécommunications (GSMA), cet atelier a connu la participation d'une soixantaine de représentants de plusieurs structures gouver-

nementales (ministères de la santé, de l'économie numérique, du plan, ARCEP, ASSI etc.), organisations internationales (Banque mondiale, FNUAP, UNICEF, ENABEL) et structures privées (Otris Consulting, MTN, Moov Africa).

L'atelier avait pour objectifs de sensibiliser les participants sur les thématiques du Mobile big data et de l'intelligence artificielle, en montrant les possibilités offertes par de tels outils d'analyse, notamment grâce à des exemples concrets d'usage dans d'autres pays (République Démocratique du Congo, Rwanda, Zimbabwe, Malawi, etc.). Il s'agissait également de recueillir les besoins des acteurs, notamment ceux impliqués dans la riposte Covid-19, en termes d'informations afin de favoriser le développement d'outils d'analyse et de tableaux de bord. Il s'agissait enfin d'encourager l'émergence d'un écosystème local d'applications d'intelligence artificielle, notamment

dans les domaines de la santé et des transports au Bénin.

En effet, l'expérience antérieure a montré que les informations sur la mobilité de la population et les outils d'aide à la décision générés à partir de données de télécommunications anonymisées et agrégées peuvent aider à lutter efficacement contre les épidémies, sur les plans sanitaire, social et économique, comme cela a été le cas par exemple pour Ebola en Afrique (Orange), Zika au Brésil (Telefónica) et la grippe porcine au Mexique (Telefónica). Dans le contexte de la Covid-19, les outils de « mobile big data » permettent à de nombreux gouvernements de mieux comprendre l'efficacité des mesures passées, de développer des modèles prédictifs sur le comportement du virus, sur les besoins logistiques ou encore sur les impacts économiques et d'anticiper les décisions et politiques publiques adéquates.



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Leon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Droit à la santé sexuelle

Le Bénin et les Pays Bas lancent le projet DSSRB



Contribuer à l'accès universel à la santé, aux droits sexuels et reproductifs ODD 3 et 5. C'est la raison du partenariat entre le Bénin à travers l'Université d'Abomey Calavi et les Pays Bas. Ce projet a été lancé le vendredi 29 janvier à la salle Majestic. C'est un projet qui vise à contribuer à l'accès universel aux droits de santé sexuelle et reproductive d'une manière équitable et inclusive pour les jeunes. Il consistera à examiner et à intégrer des modules de formation santé sexuelle et reproductive dans les offres de formation.

Aristide ABIDJO

Contribuer à l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs "ODD 3 et 5" est l'objectif principal du partenariat entre le Bénin et les Pays bas. Les ministres, Véronique Tognifodé des affaires sociales, Éléonore Yayi La-dékan de l'Enseignement Supérieur et le Recteur Maxime da-CRUZ de l'Université d'Abomey Calavi étaient tous présent à la cérémonie de lancement du "Projet OKP Ben". L'ambassadrice des Pays-Bas près le Bénin Madame Tojoelker Kleve, était l'une des figures phares de ce lancement.

Selon le ministre des affaires sociales, l'éducation sur la santé de reproduction ne doit plus être un sujet tabou dans nos universités. Les étudiants doivent être capable de dénoncer le harcèlement sexuel dont ils sont sujets. Car de nos jours nous remarquons que le dialogue parents-enfants est un peu pénible. C'est pour cela que le ministère des affaires sociales a élaboré un guide intitulé "dialogue parents-enfants" et ceci pour faciliter la tâche à la société. Les étudiants venus nombreux ont retenu beaucoup de conseils. "Les jeunes sont en manque d'informations de santé reproductive dans nos lieux de formations. D'où l'interpellation du ministère de l'enseignement supérieur qui s'attelle désor-



mais dans le milieu pour la lutte et la sensibilisation de la santé reproductive." Dans son intervention à l'occasion de la cérémonie, Madame Véronique TOGNIFODE, Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, s'est réjouie de l'avènement de ce projet car, « il intervient dans un contexte où, malgré les avancées remarquables obtenues ces dernières années, notre pays, doit faire face encore à de nombreux défis en matière de Santé sexuelle et reproductive ». Ainsi, a-t-elle rappelé la nécessité de mettre en place des services inclusifs, de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des jeunes et des adolescents. En exemple, Madame TOGNIFODE a cité l'élaboration par le département ministériel dont elle a la charge d'un guide du dialogue parent enfant afin d'améliorer la qualité de l'éducation sexuelle déjà au sein de la cellule familiale.

Le professeur Nelly KELOME, directrice dudit projet au Bénin est bien consciente du combat dans le domaine du Droit de Santé Sexuel et Relation "DSSR" elle a dressé une liste exhaustive de la tâche sur le terrain. Pour finir elle laisse entendre que le projet est enfin présent au Bénin après maintes péripéties. Elle rassure pour une bonne conduite du projet pour le bien des jeunes et du Bénin. Selon Maxime da-CRUZ, recteur de l'Université d'Abomey Calavi, il faut un tel projet pour le renforcement des capacités des établissements d'enseignements en santé et droits sexuels et reproductifs pour l'inclusion des jeunes au Bénin. Car de nos jours il faut une enquête adéquate face à chaque plainte au niveau du harcèlement sexuel par les étudiants. Alors désormais le dialogue est ouvert.

Pour l'ambassadrice des pays bas, nous devons bannir les notes sexuellement transmissibles auxquelles nous assistons dans nos universités. Et ceci passe par la collaboration et le partenariat des institutions. Le Pays-Bas compte sur la détermination et l'engagement des responsables de l'enseignement supérieur, pilier de la bonne conduite et du bon exemple pour le développement de la jeunesse et de la nation. En lançant officiellement le projet, Madame Éléonore YAYI LADEKAN, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, a salué les partenaires tech-

niques et financiers qui ont contribué à son avènement et a également rassuré que le Gouvernement veillera à sa mise en œuvre efficiente. Elle a également indiqué que « ce projet est la preuve édifiante de la vitalité du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui se doit de proposer des solutions aux différents maux que traverse notre société ». Le ministre de l'enseignement supérieur promet suivre personnellement le projet et exhorte les membres de la coordination du projet à donner le meilleur pour la réussite du projet. Enfin les attestations sont décernées aux meilleurs pour diverses productions. Meilleur concepteur du logo, meilleur compositeur de slam et meilleur vidéo pour la sensibilisation.

Lire le discours du professeur Nelly KELOME, directrice du projet

Madame la Madame de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Excellence Madame l'Ambassadrice du Royaume des Pays-Bas près le Bénin Monsieur le Représentant du Ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation technique et professionnelle, Madame la Représentante de la Directrice Générale de l'Agence des soins et Santé Primaire du Ministère de la Santé Publique

Madame/Monsieur le Représentant du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance

Monsieur le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi

Monsieur le Recteur de l'Université nationale d'Agriculture

Monsieur le Recteur de l'Université nationale des Sciences, Technologies, Ingénieries et Mathématiques (UNSTIM)

Monsieur le Vice-Recteur de l'Université de Parakou

Mesdames et Messieurs les membres des équipes rectorales des universités Nationale du Bénin

Monsieur le Coordonnateur Pays pour la Fondation des universités néerlandaises pour la coopération internationale (Nufic)

Madame la Rectrice de l'Institut Internationale des Sciences Sociales de l'Université Erasmus de Roderdam

Madame la Directrice générale du projet DSSR-BJ

Monsieur le Président de l'ONG Néerlandaise Rutgers

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat-blissement,

Mesdames et Messieurs les Professeurs, en vos grades et qualités respectifs,

Messieurs et mesdames les représentants des ONGs au niveau national

Mesdames et Messieurs les invités en vos grades et qualités respectifs,



Chers apprenants
Distingués invités
Mesdames messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la cérémonie de lancement officiel du projet OKP-BEN-104887 ce jour 29 janvier 2021. Je saisiss cette occasion pour sacrifier à une tradition : celle de vous formuler mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Que Dieu accorde à chacun assez d'énergie et la santé nécessaire pour l'atteinte de nos idéaux les plus nobles.

Au-delà de nos idéaux personnels, je reste persuadée que ce qui nous regroupe aujourd'hui est fédérateur d'une synergie d'actions en vue construire un environnement vertueux à nos apprenants qu'ils soient à la maison ou dans nos établissements techniques, professionnels et supérieurs.

C'est pour cela que le présent projet ambitionne de contribuer à relever les défis importants auxquels sont confrontés les adolescents et les jeunes en matière de Droit de Santé Sexuelle et de la Reproduction, notamment les grossesses précoces, les avortements à risques, les IST ; combinés au déficit de compétences et d'accès aux travailleurs du secteur sanitaire et social.

C'est le lieu de remercier sincèrement toute l'équipe qui a contribué à l'élaboration de la proposition de projet afin de répondre à l'appel lancé par la NUFFIC en mars 2020. Très tôt les points focaux genre des universités nationales, avertis auparavant qu'un tel appel sera lancé se sont mis ensemble pour travailler sous l'autorité du Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi. Ils ont été accompagnés par des spécialistes du domaine de la DSSR qui y ont mis toute leur expertise. Les restrictions de regroupement imposées par l'avènement de la COVID n'ont pas empêché l'équipe de donner le meilleur d'elle-même.

Distingués invités, mesdames et messieurs, Permettez-moi de partager avec vous les mérites de l'équipe d'élaboration du projet à qui je témoigne toute ma gratitude pour leur disponibilité, leur dévouement, leur esprit de sacrifices à toutes épreuves et pour cause. Le projet n'aurait pas vu le jour sans la condition indispensable, celle d'être portée par une université néerlandaise partenaire. Nous en étions à un mois du délai de clôture

sans satisfaire à cette exigence. Les multiples tentatives infructueuses n'ont pas découragé l'équipe. C'est alors, tel un coup de magie, que l'Institut International des Sciences Sociales de l'Université Erasmus de Rotterdam a saisi notre main tendue à travers la merveilleuse personne du Dr Auma Okwany. ISS a été rejoint par l'ONG néerlandaise Rutgers avec laquelle le consortium nord a été mis en place. Une course effrénée contre la montre s'est ensuite lancée avec le challenge de la diversité linguistique. En effet, le projet devait être soumis en français mais nos partenaires ne s'exprimaient principalement qu'en anglais. Toutes nos productions et interactions avec nos partenaires néerlandais ont dû être transcris dans l'une ou l'autre des langues pour permettre une bonne compréhension. La barrière linguistique n'a donc pas eu raison de l'engagement de l'équipe. Nos partenaires néerlandais étaient des personnes proactives. Nous avons ainsi eu en pleine période de fermetures des universités tant au Bénin qu'aux Pays-Bas à cause de la COVID-19, des journées de travail interminables, des réunions en ligne de plus de 6h voire 8h, des échanges téléphoniques nocturnes allant jusqu'à 1h du matin.

Distingués invités, c'est pour vous dire que la tâche n'a pas été facile mais on a cru. Toute cette merveilleuse équipe est aujourd'hui répartie en gestionnaires de projets et experts devant œuvrer pour l'atteinte des objectifs de ce projet. C'est l'occasion de leur renouveler toute ma gratitude et de dire un sincère merci à Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement de Capacités des Formateurs (INIFRCF) pour son engagement à nos côtés.

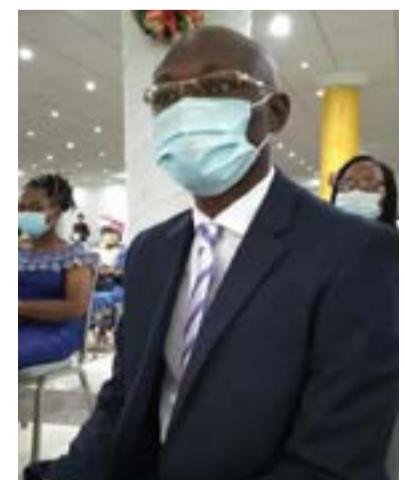
Je reste confiante que l'expérience se poursuivra dans la même ambiance et avec un engagement soutenu.

Je ne saurai finir mon allocution sans dire un sincère merci aux autorités recto- rales de toutes les universités impliquées dans la mise en œuvre du projet pour la confiance qu'ils ont placé en nous.

Vive la collaboration interuniversitaire au niveau national

Vive la collaboration bénino-néerlandaise

Je vous remercie.



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Échanges de vœux entre le Maire et le Conseil Municipal de Cotonou

Le Maire Luc Sétondji ATROKPO dévoile son plan stratégique pour Cotonou



C'est en présence de plusieurs membres du corps diplomatique accrédité au Bénin, des honorables députés à l'Assemblée nationale, de plusieurs Maires et adjoints au maire, des élus municipaux et de plusieurs autres personnalités que le maire Luc Sétondji ATROKPO a dévoilé ce samedi 30 janvier 2020 à la salle des fêtes Majestic de Cadjehoun, son plan stratégique pour le développement de Cotonou. Ci-dessous les grandes lignes de cet ambitieux programme qui comprend plusieurs projets*

1. Un programme d'amélioration de la mobilisation des ressources propres
2. Un programme d'assainissement des ressources financières et d'amélioration de la qualité des dépenses.
3. Un programme d'embellissement de Cotonou à travers un projet de lutte contre l'affichage sauvage, de libération des trottoirs, d'interdiction des ventes à la sauvette, de verdissement de la ville, d'embellissement des places publiques de la ville et d'en-

tretien de ses infrastructures.

4. Un programme d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers un projet d'appui à l'éducation des écoliers et élèves, la formation des jeunes à l'entrepreneuriat et aux métiers professionnels, la construction d'infrastructures éducatives et socio communautaires.
5. Un programme de réalisation d'infrastructures stratégiques à travers un projet de construction des points de recharge pour les voitures électriques, la construction des toilettes publiques.
6. Un programme d'amélioration de la mobilité urbaine à travers un projet de modification du plan de circulation, de réalisation des voies secondaires et tertiaires et d'interconnexion avec les voies asphaltées, un projet d'implantation de nouveaux feux tricolores et leur digitalisation, la réalisation de parkings modernes.
7. Un programme de dynamisation de l'administration municipale en vue de sa dématérialisation à travers plusieurs

projets dont "La Mairie Mobile" qui rapprochera davantage l'administration de l'administré, la digitalisation, la construction de l'hôtel de ville et la construction des treize sièges d'arrondissement de Cotonou.

8. Un programme de promotion de l'entrepreneuriat à travers le projet de l'animation saisonnière du marché des créateurs et des Start up de Cotonou, le soutien aux entreprises dans leurs démarches pour rencontrer des clients potentiels sur la scène nationale et internationale, la participation de la ville de Cotonou et d'acteurs clés de son économie aux évènements internationaux à Cotonou et à l'étranger, l'accompagnement des Start up

9. Un programme sport, art, culture et l'inclusion sociale à travers un projet dans le domaine du football, du handball, du basketball, du cyclisme, de la marche tant pour le personnel municipal que pour les jeunes et les moins jeunes habitants de Cotonou, les jeux de société (belottes, domino, scrabble etc...) ; l'organisation de spectacles son et lumière pour la production

des artistes et l'éclosion de nouveaux talents artistiques dans la ville, le festival des arts et de la culture de Cotonou qui sera en son temps, une fête populaire mais aussi un évènement artistique qui révèlera davantage, les valeurs et les potentialités culturelles, cultuelles et touristiques de Cotonou.

10. Un programme de renforcement des capacités de la police municipale pour la sécurité et la sûreté de la ville à travers un projet de relecture des lois régissant la police municipale, un projet relatif à sa formation et à son équipement, un projet d'installation de la vidéo surveillance, et une volonté de mieux collaborer avec la police républicaine.

11. Un programme de participation citoyenne à travers des appels à projets en direction des communautés, le budget participatif, la reddition de compte.

12. Un programme de mise en place des outils de communication tant à l'interne qu'à l'externe de la Mairie pour mieux assurer l'information des populations.



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Professionnalisation du sport au Bénin
La Loterie Nationale du Bénin (LNB) et ESAE FC désormais en convention de partenariat



Une première concrétisation de la professionnalisation du sport béninois que visent les dernières réformes de création de sociétés sportives impulsées par le gouvernement. La loterie nationale du Bénin (LNB) et l'association sportive ESAE FC viennent de signer une convention de partenariat. C'était ce vendredi 29 janvier 2021 en présence du Directeur Général de la LNB, *Gaston ZOSSOU* et du Président d'ESAE FC, *Clément ADÉCHIAN*

«Nous agissons et travaillons selon les orientations et instructions du gouvernement qui voudrait que les sociétés d'Etat s'engagent dans la pratique du football professionnel ; pas dans le seul but de faire la promotion du sport, mais celui de se servir du sport pour faire rayonner notre pays sur le globe terrestre. Dans ce processus, il a été nécessaire pour nous de faire une convention avec ESAE, un club de D1 de renom ayant joué une compétition africaine récemment pour que l'opportunité nous soit donnée de nous engager sur ce champ d'action ». Ainsi s'exprimait le Directeur Général Gaston ZOSSOU pour expliquer la décision d'entrer en convention de la LNB avec une association sportive et le choix porté sur le club ESAE FC.

Quant au président *Clément ADÉCHIAN*, il a tenu d'abord à vanter les mérites du club sportif ESAE FC : « Esae est un club que

vous connaissez très bien ; qui a une belle histoire dans le championnat national, qui a une belle histoire sur le plan continental. Nous venons de jouer coup sur coup pendant les deux dernières années, la coupe d'Afrique des clubs ». A la suite du DG Gaston ZOS-SOU, il a aussi expliqué les tenants et les aboutissants de la convention de partenariat que ESAE FC vient de signer avec la LNB. « Dans la dynamique de continuer par rayonner davantage, il était bon de rechercher un financement plus lourd qui puisse continuer par porter le club le plus loin possible. Je crois que comme l'a dit le ministre Gaston ZOSSOU, le gouvernement a décidé de faire relever l'image de notre pays par la pratique du sport, notamment le football qui porte toujours les challenges plus loin. Le meilleur partenaire que nous puissions trouver pour continuer par nous faire rêver au Bénin, c'est la loterie nationale du Bénin », a soutenu M. Clément ADÉCHIAN.

Il faut dire qu'une quarantaine de conventions du genre entre des sociétés publiques comme privées et des associations sportives est attendue dans le cadre de la professionnalisation du sport béninois. Et comme désormais pour leurs homologues de ESAE FC, les joueurs de ces associations sportives seront régis par un contrat avec une rémunération stable et correcte qui vont les sortir de la précarité.

PF-DOM-PR / MSp

RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DU JOUR*

□ BUFFLES # CAVAILIERS: *1-1*	500 è Dadjè FC 00 pts -01	+03
□ TAKUNNIN # BÉKÉ: *0-1*	600 è Énergie FC 00 pts -01	+02
□ DADJÈ # ESPOIR FC: *1-2*	700 è Dynamo Ab 00 pts-02	300 è Avrankou Omnisports +00
□ ÉNERGIE # HODIO: *0-1*	800 è AS Tonnerre 00 pts -02	400 è Ayéma FC 01 pts +00
□ AS POLICE # ASPAC: *1-1*	0 #Zone_C	500 è ASOS FC 01 pts +01
□ AS COTONOU # SOLEIL: *2-2*	100 er Adjidja FC 03 pts +02	600 è ASVO 01 pts +01
□ ASVO # AO: *1-1*	200 è Requins FC 03 pts +02	700 è Djèffa FC 00 pts -02
□ USS KRAKÉ # DJEFFA FC: *2-0*	300 è AS Cotonou 01 pts +00	800 è JSP 00 pts -03
Ligue_Pro	400 è Soleil FC 01 pts +00	#NB: Le classement ne prend pas en compte le nombre de carton reçu par les équipes
S a i s o n 2000 000 2000 000 - 2000002000100	500 è ASPAC FC 01 pts +00	N'oublie pas de rejoindre mes divers canaux à savoir :
Classement provisoire à la fin de la 1ère journée sous réserve d'homologation par la Ligue.	600 è AS Police 01 pts +00	télégram via: https://t.me/Benfootrobot
□ #Zone_A	700 è UPI-ONM 00 pts (n'a pas encore joué)	messenger via: http://m.me/Benfootrobot
100 er Béké 03 pts +01	800 è Éternel FC 00 pts -02	Ben Foot ROBOT Le premier ROBOT du football Béninois
200 è Panthères FC 03 pts +01	900 è JAC FC 00 pts -02	L'exclusivité dans la sûreté ! ☺
300 è Dynamique FC 01 pts +00	□ #Zone_D	
400 è Dynamo PK 01 pts +00	100 er Dragons FC 03 pts	
500 è Cavaliers FC 01 pts +00		
600 è Buffles FC 01 pts +00		
700 è Tanekas 00 pts (n'a pas encore joué)		
800 è Réal Sport 00 pts -01		
900 è AS Takunnin 00 pts -01		
□ #Zone_B		
100 er Loto FC 03 pts +02		
200 è Damissa FC 03 pts 02		
300 è Espoir FC 03 pts +01		
400 è Hodio 03 pts +01		

CAF Ahmad Ahmad reprend son poste



Le Président

A TOUTES LES ASSOCIATIONS NATIONALES MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Le Caire, le 31 janvier 2021

Reprise de service du Président élue de la CAF

Chers Présidents, Secrétaires Généraux,

C'est avec plaisir que je vous exprime, à travers cette correspondance, ma gratitude et mes sincères remerciements pour votre collaboration et le soutien que vous m'avez témoigné durant ces mois où j'ai eu la charge d'assurer l'intérim à la présidence de notre confédération en remplacement du Président Ahmad AHMAD alors empêché.

Comme vous le savez, Monsieur Ahmad AHMAD est, en vertu de l'ordonnance rendue ce 28 janvier 2021 par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, revenu en capacité d'exercer ses fonctions de Président de la CAF.

Sur cette base et en conformité avec les Statuts de notre Confédération, le Président Ahmad AHMAD reprend effectivement son poste à compter de ce jour.

Continuant à servir le football aux côtés du Président en ma qualité de 3^e Vice-Président, je vous invite à persévérer dans notre engagement commun de hisser le football africain au plus haut niveau.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Messieurs, chers amis, mes sincères salutations sportives et ma parfaite considération.

Constant Omari Sélimoni
3^e Vice-Président de la CAF



Travaux de réhabilitation du stade Général Mathieu KEREKOU

Le joyau livré en mai prochain

Le Ministre des Sports, Oswald HOMEKY, a effectué, ce vendredi 29 janvier 2021, une visite d'inspection afin de s'imprégner de l'avancée des travaux de réhabilitation du stade

Général Mathieu KEREKOU de Cotonou. Après avoir visité les différents compartiments de l'ouvrage (vestiaires des joueurs, sièges des spectateurs en cours d'instal-

lation dans les tribunes, la piste d'athlétisme, le gazon sur l'aire de jeu ...), le Ministre Oswald HOMEKY s'est dit satisfait de l'avancée des travaux de réhabili-

tation. « L'essentiel des travaux a été réalisé avec des matériels qui répondent aux normes internationales », a-t-il indiqué.



Présidentielle 2021

L'affichage de la liste électorale lancé à Comè



Pour une phase décisive du processus d'actualisation du fichier électoral, c'en était une. Fidèle à son agenda, le conseil d'orientation et de Supervision de la Liste électorale permanente informatisée (Lépi) a procédé ce mercredi au lancement de la phase d'affichage de la liste électorale. Et c'est la Mairie de Comè qui a été retenue pour abriter la cérémonie.

TRANSMISSION DE LISTE ELECTORALE COMMUNALE ACTUALISEE

Le conseil d'orientation et de supervision DE LA LISTE ELECTORALE PERMANENTE INFORMATISEE (COS-LEPI) 2020-2021)

CEREMONIE DE REMISE

ALLOCUTION DU REGISSEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT

ANT

COME , le 27 Janvier 2021

Messieurs les Président du COS-LEPI ;

Monsieur le Vice-Président du COS-LEPI ;

Chers Honorables Députés,

membres du COS-LEPI ;

Mesdames et Messieurs les

cadres techniques du COS-LEPI et de l'Agence Nationale de

Traitements ;

Chers professionnels des mé-

dias ;

Distingués invités en vos rangs

et qualités,

Mesdames et Messieurs ;

Avant toute chose, je veux, conformément à la tradition, vous formuler mes meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité. En ce début de l'an de grâce 2021, mes sentiments et mes souhaits s'inspirent du désir de voir se réaliser vos

meilleures opportunités, sous l'auspice de DIEU, créateur, maître de toutes choses.

Mesdames Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que conformément à la loi, le COS procède chaque année à l'actualisation du Fichier Electoral National (FEN).

En effet, depuis le 06 Août 2020, date d'installation du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI), l'Agence Nationale de Traitement (ANT) que j'ai l'honneur de diriger, s'est mise au travail aux côtés du COS pour satisfaire à l'exigence de l'actualisation et de la mise à jour de la liste électorale permanente informatisée.

Pendant plusieurs semaines de travail, en effet, nous avons procédé successivement à :

l'affichage du FEN, pour collecter les demandes de correction de données personnelles, les demandes de radiation et les demandes de transfert ;

l'enrôlement biométrique des citoyens omis et ceux déten-

teurs de décisions de la cour constitutionnelle autorisant leur inscription sur la liste électorale

; au traitement et à l'apurement du FEN, et génération de la liste électorale permanente informatisée (LEPI).

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

A cette phase où la liste est prête, la loi n° 2018-31 du 03-09-2018 portant code électoral en République du Bénin, encadrant le régime juridique de la LEPI, nous fait obligation de la publier en disposant dans son article 217 : je cite :

« Au vu des fiches d'inscription, de radiation, de modification et des décisions du Conseil d'orientation et de supervision, de la Cour Constitutionnelle ou des juridictions compétentes, le régisseur général procède à l'actualisation du fichier électoral national.

Les maires reçoivent du régisseur général, copies des extraits de listes électorales par centre de vote et par poste de vote.

Procès-verbal de cette réception est fait et transmis au régisseur général.

Ce procès-verbal est rendu public par le maire et le régisseur général qui en fait copie aux partis politiques légalement constitués.

Le maire affiche le document imprimé sur le panneau des annonces officielles de la mairie et des bureaux de l'arrondissement.

Cette formalité vaut publication de la liste électorale de la Commune. Elle doit se faire au cours du mois de janvier de chaque année.

Elle fait courir les délais de re-

cours.

Les partis politiques légalement constitués qui en font la demande, peuvent en obtenir copies sous forme électronique ». fin de citation.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour satisfaire à cette exigence légale, que je m'associe au COS, ce jour, mercredi 27 janvier 2021, pour vous transmettre officiellement, en mon

titre de Régisseur Général de l'ANT, copies des extraits de listes électorales par centre de vote et par poste de vote pour la commune de Comé.

Je voudrais, Monsieur le Maire, vous convier humblement, dès lors que vous êtes en possession de la liste, de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles pour sa publication selon les recommandations de la loi.

Mesdames Messieurs, chers invités,

Je ne saurais finir mon propos, sans exprimer à chacun de vous, mes sincères reconnaissances pour tout ce que vous avez apporté à la LEPI, de votre position d'élus communaux, de chefs de village et de quartier de ville, à qui je dresses ici particulièrement une fière chandelle pour avoir accompli avec abnégation et un esprit patriotique toutes les missions aux côtés du COS.

Vive la Démocratie !

Vive le Benin !

Je vous remercie.

Présidentielles de 2021

Le fichier électoral officiellement remis aux maires par le COS-LEPI : (Comè pour l'étape de la cérémonie de remise officielle)

À près son installation le 06 Août 2020 par la Cour constitutionnelle, le Cos-Lépi (Conseil d'orientation et de supervision de la Liste électorale permanente informatisée), a officiellement remis au maire de Comè, la liste électorale par centre de vote et par poste de vote. Cette liste électorale devant servir à l'élection présidentielle du 11 avril 2021, ce mercredi 27 janvier 2021. Donc c'est la ville de Comè dans le département du Mono, qui a été choisie

officiellement pour la cérémonie de remise de la liste électorale aux maires du Bénin. Cette cérémonie a connu la présence du vice président du COS-LEPI, le député Tchaou Florentin, le DG de l'INSAE, les députés membres du COS-LEPI, le régisseur général de l'ANT et de son adjoint, le secrétaire général de la préfecture du Mono, le maire de Comè et ses adjoints, les membres du conseil communal de Comè et des chefs de village. Rappelant la mission de l'institution

qu'il préside, le président du Cos-Lépi, Gilbert Bagana, a souligné qu'il s'agissait pour le Cos-Lépi d'une part, d'adopter le document de faisabilité technique des opérations d'apurement, de correction et de mise à jour du fichier électoral, et d'autre part, de veiller à l'élaboration d'une version optimale de la Lépi à utiliser pour la prochaine élection fixée à la date du 11 avril 2021. Selon le point présenté par le président du Cos-Lépi, la liste électorale permanente informatisée

intègre les nouveaux majeurs en référence à la date du 11 avril 2021 pour la tenue de la présidentielle. Selon lui, le fichier mis à la disposition des maires au plan qualitatif, répond à des critères légaux relatifs à la sincérité (en raison de la rigueur observée dans le processus de collecte, de traitement, de conservation, d'apurement, de correction, de mise à jour et d'actualisation des données), l'exhaustivité (car les concitoyens en âge de voter y sont inscrits) et de trans-

parence parce que le processus a été conduit de façon participative. Le président du Cos-Lépi a remercié le président de la République, Son Excellence Patrice Talon qui a pleinement joué sa partition. Il a également adressé ses remerciements à ses collègues députés pour la confiance placée en eux, et aux membres du Cos-Lépi pour leur sacrifice et leur engagement de tous les jours pour la réalisation de la mission commune. Eméric Joël ALLAGBE

COMMUNIQUÉ

Afin d'assurer l'équilibre financier du secteur de l'énergie, l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) suite à une requête de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a procédé à une proposition d'ajustement tarifaire qui a été approuvée par le gouvernement en décembre 2019.

Il s'agit d'un relèvement des tarifs qui s'applique de façon progressive à savoir en moyenne 5% en 2020, puis 10% en 2021.

Ce réajustement est motivé par la nécessité d'améliorer durablement les performances du secteur de l'énergie électrique afin d'offrir des services de qualité aux populations et aux entreprises.

En vue d'éviter aux consommateurs les effets cumulés de cette mesure et de la crise sanitaire entraînée par le Covid-19, le gouvernement a pris sur lui de mettre en place une subvention globale de janvier 2020 à octobre 2020 et ensuite une subvention ciblée jusqu'en décembre 2021.

Les nouvelles conditions tarifaires seront désormais directement appliquées sur les factures de consommation des clients non concernés par la subvention ciblée.

Nous tenons à vous rassurer que cette mesure intègre les contraintes économiques et les réalités sociales de notre pays.

La SBEE travaille chaque jour à améliorer la qualité de ses services et la fiabilité du réseau de distribution de l'énergie électrique.

LES ABONNES NE BENEFICIAINT PAS DE SUBVENTIONS

CATEGORIES	NIVEAU EN kWh	NOUVEAUX TARIFS	
		PRIX DU kWh en francs cfa	TAXE
Basse tension 1 (Ménages)	SI 50>C<250	125	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
	SI C>250	0-250 = 125 >250 = 148	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Basse tension 2 (Usages professionnel et prépalement)	SI C>500	125	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Basse tension-3 Eclairage public		133	PF= kVA de souscription X 1.000 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé

CATEGORIES	PUISANCE EN kVA (P)	NOUVEAUX TARIFS	
		PRIX DU kWh en francs cfa	TAXE
Moyenne tension 0 (Abonnés n'exerçant pas d'activités industrielles ni d'hôtellerie et livrés en comptage Basse tension)	Avec 48>P<630	125	(Cos PHI 0,90-0,87) X montant consommation PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Moyenne tension 1 (Abonnés n'exerçant pas d'activités industrielles ni d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec P>ou= 630 -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointes	- 100 C des heures pleines : 91 C des heures de pointes : 164	(Cos PHI 0,90-0,87) X montant consommation PF= kVA de souscription X 3000 FCFA TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé
Moyenne tension 2 (Abonnés n'exerçant pas d'activités industrielles ni d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec P>630 -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointes	96 C des heures pleines : 88 C des heures de pointes : 150	Cos PHI= 0,90/0 kVA pointe PF= kVA de souscription X 6000 FCFA TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé

LES ABONNES BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS

CATEGORIES	NIVEAU EN kWh	NOUVEAUX TARIFS	
		PRIX DU kWh en francs cfa	TAXE
Basse tension 1 (Ménages)	SI C≤20	78	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
	SI C≤50	109	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Basse tension 2 (Usages professionnel et prépalement)	SI C≤500	111	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé

CATEGORIES	PUISANCE EN kVA (P)	NOUVEAUX TARIFS	
		PRIX DU kWh en francs cfa	TAXE
Moyenne tension 0 (Abonnés exerçant des activités industrielles et d'hôtellerie et livrés en comptage Basse tension)	Avec 48>P<630	111	(Cos PHI 0,90-0,87) X montant consommation PF= 15.367 f CFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé
Moyenne tension 1 (Abonnés exerçant des activités d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec P>ou= 630 -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointes	- 94 C des heures pleines : 94 C des heures de pointes : kVA atteint à la pointe X 4.500 f CFA	PF= 4.500 f CFA X kVA atteint à la pointe TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé
Moyenne tension 2 (Abonnés exerçant des activités industrielles et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec P>630 -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointes	- 94 C des heures pleines : 94 C des heures de pointes : kVA atteint à la pointe X 4.500 f CFA	PF= 4.500 f CFA X kVA atteint à la pointe TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé
Moyenne tension 2 (Abonnés exerçant des activités industrielles et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec P>630 -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointes	- 78 C des heures pleines : 94 C des heures de pointes : kVA atteint à la pointe X 7.000 f CFA	PF= 7.000 f CFA X kVA atteint à la pointe TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé